

“M. Potain nous cite à ce propos le cas suivant : une jeune fille vient de Londres à Paris pour consulter le médecin de Necker. “Docteur, lui dit-elle, en son cabinet, à peu près en ces termes : Je suis sur le point de contracter mariage. Cette union je la désire, je la souhaite, elle m'est si chère... Néanmoins, car je suis malade, donnez-moi sans réserve, comme sans restriction, tout votre avis. Dois-je attendre et combien ? ou dois-je pour toujours oublier?...” Honneur, délicatesse, droiture, franchise, la jeune fille met tout en jeu. Que répondre ? M. Potain ausculte la jeune fille et son oreille lui dicte ce diagnostic : Phthisie au premier degré. M. Potain va-t-il écrire, en tête de son ordonnance, cet arrêt de mort probable (question de temps), les recours en grâce sont si rares. Va-t-il brutalement, brusquement lui proscrire le mariage ? Va-t-il lui dire :

Ah ! pleure, fille infortunée !
 Ta jeunesse va se flétrir
 Dans sa fleur trop tôt moissonnée !
 Adieu, beau ciel, il faut mourir.

Mille fois non. M. Potain répondra à cette enfant avec le tact qui le caractérise, qu'elle est un peu faible en ce moment, et qu'avant de s'engager dans le mariage et dans ses suites (grossesse, accouchement, allaitement, etc.) elle ferait bien, dans l'intérêt de son mari, de ses enfants à venir, et dans le sien propre de prendre tels soins hygiéniques, tels réconfortants, de suivre tel régime. Dans ces cas comme dans bien d'autres le temps est tout.”

M. L'abbé n'a, dans cette anecdote qu'il emprunte au médecin distingué de l'hôpital Necker, que la forme et peut être qu'une partie de la forme, comme propriété ; ce n'est donc pas une chose qui *lui appartient en propre* que ce passage que j'ai fait voyager de son étude dans la mienne ; ce n'est donc pas une propriété sienne, ou propriété du tout ; ou encore si c'est une propriété à lui, c'est en commun avec notre maître Potain : or je donne à celui-ci crédit pour ce que je lui emprunte ; donc personne n'est pillé ; donc ni M. Labbec, ni vous, n'avez droit d'y trouver noise, à moins de vous mettre en brouille avec l'Académie.

Que l'école allemande fasse brigandage, chez vous, ou que l'école française y donne le change, il y a là matière à procès, crime de lèse nationalité, et un avocat pourrait y trouver une belle cause et vous M. de Celso matière à une satire de bon compte ; mais pour une bagatelle de quelques phrases qui ne peuvent, ni par le fonds, ni par la forme, constituer une propriété à votre chef qu'un voisin ne puisse toucher, même sans